



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 105 CHEMIN CROSS

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE lors de la **séance ordinaire** qui se tiendra le **lundi 7 février 2022** à 19 h 30 heures **par vidéoconférence publique**, le conseil de la Municipalité de La Pêche doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété située au 105 chemin Cross.

La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction un garage conventionnel en cour avant et permettre que le garage conventionnel soit d'une plus grande hauteur. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants :

1. Permettre la construction d'un garage conventionnel en cour avant alors que la grille de zonage Rr-705 du Règlement de zonage 03-429 et ses amendements l'interdit;
2. Permettre une hauteur de 7,01 mètres pour un garage conventionnel alors que la grille de zonage Rr-705 du Règlement de zonage 03-429 et ses amendements prévoit une hauteur maximale de 4,8 mètres;
3. Permettre une hauteur de murs 6,05 mètres pour un garage conventionnel alors que la grille de zonage Rr-705 du Règlement de zonage 03-429 et ses amendements prévoit une hauteur de mur maximale de 2,7 mètres;

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé avant le **4 février 2022** à l'adresse suivante urbanisme@villelapeche.qc.ca

Les modalités de connexion à la séance diffusée par vidéoconférence seront disponibles sur le site internet de la municipalité dès le **4 février 2022** à l'adresse suivante <http://www.villelapeche.qc.ca/>

DONNÉ à La Pêche, ce 20^e jour du mois de janvier 2022.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce **20^e jour du mois de janvier 2022**

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier